

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

COVID-19

État de situation dans Lanaudière en date du 19 octobre

Joliette, le 19 octobre 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière désire informer la population de l'état de situation dans la région relativement à la COVID-19.

Niveaux d'alerte

Le gouvernement du Québec a annoncé aujourd'hui que les **MRC de D'Au-tray et de Joliette** passent au **palier rouge** du système d'alertes régionales. « Nous observons une hausse rapide de nouveaux cas confirmés et un nombre de contacts significatifs élevé. Cette situation oblige le passage au palier d'alerte maximale pour les villes et les municipalités de ces MRC afin de freiner la propagation du virus » indique le D^r Richard Lessard, directeur régional de santé publique par intérim.

Les mesures relatives au palier rouge entreront en vigueur le jeudi 22 octobre, soit dans la nuit du 21 au 22 octobre. Notons que celles relatives au milieu scolaire ainsi qu'aux activités sportives et de loisirs s'appliqueront dès le vendredi 23 octobre.

La région demeure au niveau d'alerte rouge pour ce qui est des MRC Les Moulins et de L'Assomption et en niveau d'alerte orange pour les MRC de Matawinie et de Montcalm.

Mesures en place

Rappelons qu'au palier rouge, des mesures spécifiques temporaires doivent être mises en place afin de ralentir la transmission du virus. Mentionnons notamment que :

- Les visiteurs d'une autre adresse sont interdits dans les maisons privées
- Les salles à manger des restaurants sont fermées.
- Les bars et les brasseries sont fermés.
- Les saunas et les spas sont fermés, à l'exception des soins personnels qui y sont dispensés.
- Les activités sportives et de loisirs organisées ne sont pas permises.
- Les salles d'entraînement sont fermées.
- Les visites dans les milieux de vie pour aînés (CHSLD, RPA et RI) doivent respecter les consignes suivantes :
 - Une visite à des fins humanitaires est permise;
 - La visite d'un proche aidant est permise;
 - Ces visites doivent se limiter à un maximum d'une personne à la fois, pour un total de deux personnes par jour.

Notons que :

- La livraison, les mets pour emporter et les commandes à l'auto sont permis.
- Les entreprises, les boutiques et les commerces sont ouverts.
- Les services de soins personnels et esthétiques sont maintenus.
- Les activités individuelles ou en duo sont autorisées dans le respect des consignes sanitaires.
- Les entraînements sous forme individuelle sont permis.

Pour connaître l'ensemble des mesures additionnelles spécifiques au palier rouge, nous vous invitons à consulter le : www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-

[z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/](https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/).

Pour connaître l'ensemble des mesures additionnelles spécifiques au palier orange, nous vous invitons à consulter le : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>.

Nombre de cas dans la région

En ce qui concerne le nombre de cas dans la région, la Direction du CISSS confirme qu'en date du 19 octobre 2020, la région comptabilise 511 cas actifs.

La répartition des cas actifs par MRC est la suivante :

- MRC de D'Autray 34 (une augmentation de 7 depuis le 16 octobre)
- MRC de Joliette 136 (une augmentation de 48 depuis le 16 octobre)
- MRC de Matawinie 25 (une augmentation de 4 depuis le 16 octobre)
- MRC de Montcalm 26 (une augmentation de 6 depuis le 16 octobre)
- MRC L'Assomption 106 (une augmentation de 15 depuis le 16 octobre)
- MRC Les Moulins 180 (une diminution de 1 depuis le 16 octobre)

Pour 4 cas actifs, la MRC de résidence est inconnue.

La liste des cas actifs par ville et municipalité est disponible sur le site Web du CISSS à l'adresse suivante : <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/nombre-de-cas/>. En ce qui concerne les deux éclosions annoncées vendredi, voici la mise à jour de leur évolution.

Éclosion Résidences Lachance

En date du 19 octobre, on dénombre à cette résidence privée pour personnes âgées (RPA) 44 cas actifs parmi les résidents. La Direction du CISSS travaille en collaboration avec les responsables de la résidence afin de s'assurer que toutes les mesures en place sont respectées.

Pour connaître l'état de situation des cas confirmés par RPA pour l'ensemble du Québec, dont Lanaudière, nous vous invitons à consulter le lien suivant : www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c53630.

Éclosion à l'école Les Mésanges, Pavillon Sainte-Marie, de Saint-Charles-Borromée

En ce qui concerne l'École Les Mésanges, Pavillon Sainte-Marie, le dépistage de l'ensemble des membres du personnel a permis d'identifier de nouveaux cas positifs, ainsi que deux cas positifs chez les élèves. Ces aspects ont apporté un nouvel éclairage sur la situation et a entraîné la prise de décision de fermer le Pavillon Sainte-Marie, et ce, jusqu'au 1^{er} novembre 2020 inclusivement. Le Centre de services scolaires des Samares a transmis une communication aux parents afin de les informer des modalités de dépistage ainsi que de l'endroit ciblé pour le dépistage massif.

Enfin, pour connaître l'information sur la situation dans les établissements scolaires pour l'ensemble du Québec, dont Lanaudière, nous vous invitons à consulter le lien suivant : www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c70074

En terminant, nous rappelons à la population l'importance de respecter les consignes sanitaires afin de limiter la propagation du virus.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière